

Le grand naturaliste Lamarck disait, au commencement du siècle dernier : « Quelque difficulté qu'il y ait à découvrir des vérités nouvelles, il s'en trouve encore de plus grandes à les faire reconnaître ».

N'est-il pas profondément triste de constater que ces paroles puissent, encore, trouver leur application ?

L'Idee de Prévoyance, dans un ordre de choses différent et bien que d'une conception plus modeste mais non moins grande dans ses effets, n'a pas échappé à cette méfiance, à ces critiques inconsidérées, à des attaques même d'une violence outrée dépassant les bornes de l'imagination.

Le bon sens du travailleur a fait litière des inepties accumulées par ces détracteurs contre le système nouveau d'épargne que le fondateur des « Prévoyants de l'Avenir », Chatelus, nous présentait, en 1880, comme la solution du problème des retraites ouvrières et le plus sûr moyen d'émancipation pour le prolétariat ; l'OEuvre prit peu à peu un immense développement et peut-être faut-il voir plutôt dans ce succès la cause des obstacles de toute nature par lesquels on essaya de l'entraver après avoir cherché en vain à la ridiculiser.

Le principal grief qu'on trouva au système chatelusien fut d'ignorer complètement les règles *scientifiques* observées en matière de retraite par la Mutualité dite officielle.

Ce qui est exact, car cette pseudo-ignorance voulue établit même toute la valeur du système et constitue sa raison d'être

On sait, en effet, que les retraites

servies par les sociétés soumises à la loi française du 1er avril 1898 (loi qui consacra le régime officiel) sont calculées par des actuaires (?), suivant des règles prétendues scientifiques, de façon que le retraité soit *supposé* avoir récupéré, à son décès, toutes les sommes par lui versées, cotisations et intérêts compris.

C'est ce qu'on appelle le « compte individuel » ; on peut dire qu'il est bien nommé, mais, en revanche, on cherchera vainement le rapport qu'il peut avoir avec l'idée solidariste qu'entend le mot : Mutualité.

Le système chatelusien et, partant, celui de la Caisse Nationale d'Économie, lui, ne s'embarasse pas de ces calculs purement *hypothétiques* et qui ont, de ce fait, avec la science *mathématique*, la différence de manquer de précision, et, pour les mutualistes, l'inconvénient de coûter fort cher.

Plus respectueux des vrais principes de la Mutualité, il se contente d'établir la répartition intégrale et égale entre ses adeptes ayant accompli le stage réglementaire de vingt années de sociétariat, les *intérêts seulement* du capital social, lequel doit s'accroître indéfiniment des cotisations versées.

Toute l'économie de notre système repose donc sur ce principe fondamental : accroissement continu d'un capital *productif à perpétuité d'intérêts* dont sont et seront bénéficiaires les ayants-droit du présent et de l'avenir.

Rien n'est plus simple ; rien n'est plus mathématique ; rien aussi n'est plus mutualiste, puisque le Prévoyant n'économise pas égoïstement